

Origine de l'eau

Le réseau auquel appartient votre commune est principalement alimenté par le captage de Saint Cyr sous Dourdan qui subit une chloration à la station de Saint Cyr. La gestion est assurée par Véolia.

Quartiers

L'ensemble de la commune

Contrôles sanitaires réglementaires

Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production et sur le réseau de distribution. La Délégation Territoriale de l'ARS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau potable. Cette synthèse concerne la qualité de l'eau distribuée. Elle prend en compte les résultats des 9 échantillons prélevés en production (après traitement lorsqu'il existe) et des 15 échantillons prélevés en distribution (robinet du consommateur).

BACTERIOLOGIE

Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.

NITRATES

Éléments provenant principalement de l'agriculture, des rejets domestiques et industriels. La teneur ne doit pas excéder 50 milligrammes par litre. Au delà de cette valeur limite réglementaire l'eau ne doit pas être consommée par les nourrissons et les femmes enceintes.

DURETE

La dureté correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français. La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau adoucie peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune valeur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

FLUOR

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 1,5 milligramme par litre. Le fluor a un rôle efficace pour prévenir l'apparition de caries. Avant d'envisager un apport complémentaire en fluor (comprimés, sel...) chez l'enfant, il convient de consulter un professionnel de santé.

PESTICIDES

Substances chimiques utilisées pour protéger les cultures ou pour désherber. L'exposition de la population s'apprécie en trois classes : Classe A = La teneur ne dépasse jamais la valeur réglementaire de 0,1 µ/L ; Classe B1 : La teneur dépasse la valeur réglementaire mais faiblement ou sur une période inférieure à 30 jours. Aucune restriction d'usage n'est nécessaire ; Classe B2 = La teneur dépasse la valeur réglementaire de façon importante ou sur une période supérieure à 30 jours. Des restrictions d'usage de l'eau sont imposées. Plus de 200 molécules phytosanitaires sont analysées sur chaque prélèvement.

SELENIUM

Oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La teneur ne doit pas excéder 10 µg/l.

EAU DE TRES BONNE QUALITE BACTERIOLOGIQUE

Tous les prélèvements sont conformes.
 Nombre de prélèvements : 13

EAU CONTENANT DES NITRATES A UNE CONCENTRATION SANS RISQUE POUR LA SANTE

Moyenne : 38,3 mg/l Maximum : 48 mg/l
 Nombre de prélèvements : 14

EAU CALCAIRE

Moyenne : 32,7 °F Maximum : 34 °F
 Nombre de prélèvements : 3
Une eau calcaire n'a aucune incidence sur la santé

EAU TRES PEU FLUOREE

Teneur : 0,1 mg/l
 1 prélèvement effectué

CLASSE=A

Teneur : 0,08 µg/l (Déséthylatrazine)
 1 prélèvement effectué

EAU NE CONTENANT PAS DE SELENIUM

Teneur inférieure au seuil de détection
 1 prélèvement effectué

AVIS SANITAIRE GLOBAL

L'eau distribuée en 2010 est restée conforme aux valeurs limites réglementaires fixées pour les paramètres bactériologiques et physico-chimiques analysés

Pour le Directeur Général,
 Isabelle CIMINO

